



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de conseillers en exercice : 39	Date de convocation : 17 mai 2024
Nombre de conseillers présents : 31	
Nombre de suffrages exprimés : 35 dont : 4 pouvoirs	

SEANCE DU 27 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de mai à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente de Saint-Genès-du-Retz

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, Davis DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Roland GENESTIER, Cécile GILBERT, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Remy PETOTON, Laurent PLANCHE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Carmen FUENTES (suppléant de Stéphane BARDIN),

Absents ayant donné un pouvoir :

Emilie GOURBEYRE a donné pouvoir à Thierry SEGUIN, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Pascale MORIN a donné pouvoir à Claude RAYNAUD, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT,

Absents représentés :

Stéphane BARDIN

Absents :

Catherine CUZIN, Guillaume LAURENT, Pierre LYAN, Yves RAILLIERE,

Secrétaire de séance : Gilles MAS.

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2024-84 : Mobilité - Pérennisation du dispositif Vélimagne

Finances locales - Divers

Rapporteur : Luc CHAPUT

Par délibération n°143 du 27 septembre 2021, le conseil communautaire a adopté la mise en place d'un dispositif d'aide à l'achat de vélo à destination de ses administrés.

Face au succès que rencontre ce dispositif, il est proposé au conseil communautaire de pérenniser le dispositif et de le renouveler chaque année par l'inscription au budget de crédits à l'opération "66" Mobilité.

Par ailleurs, il conviendrait d'adopter le règlement d'attribution relatif à ce dispositif annexé à cette délibération et dont voici une présentation succincte :

- bénéficiaires : personnes physiques de plus de 14 ans domiciliées sur une des 25 communes du territoire de la communauté de communes Plaine Limagne,
- équipements éligibles : vélo à assistance électrique neuf ou d'occasion, vélo cargo neuf ou d'occasion, vélo classique neuf, kit d'électrification neuf, achetés auprès d'un professionnel
- montant de l'aide : de 100 € à 200 € selon l'équipement acquis.

L'instruction des dossiers est effectuée par les services de la communauté de communes Plaine Limagne. Le conseil communautaire se réserve le droit de mettre fin au dispositif par délibération au terme de chaque année de mise en œuvre.

→ Le conseil communautaire, avec 34 voix pour, 1 voix contre, et 0 abstention décide :

- de pérenniser le dispositif d'aide à l'achat de vélo à destination des administrés de la communauté de communes Plaine Limagne ;
- d'approuver le règlement relatif à l'aide à l'achat de vélo de la communauté de communes Plaine Limagne joint en annexe ;
- d'autoriser le président à signer ledit règlement ;
- de donner délégation au président pour l'instruction et l'attribution des aides selon l'enveloppe budgétaire fixée par le budget annuel ;
- d'autoriser le président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en place de cette aide.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Et ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 31 mai 2024

Le président, Claude RAYNAUD

Original électronique signé électroniquement

